

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3855

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest - Vénissieux

objet : Boulevard urbain est (BUE) - Traversée des voies ferrées - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame la Conseillère Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3855**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Priest - Vénissieux

objet : **Boulevard urbain est (BUE) - Traversée des voies ferrées - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 relative à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, le Conseil de communauté a approuvé l'inscription de l'opération du boulevard urbain est (BUE), mise à l'étude de la traversée de la voie ferrée sur la Commune de Saint Priest.

Par délibération n° 2012-2979 du 21 mai 2012, le Conseil de communauté a approuvé les orientations d'aménagement et le lancement de l'opération boulevard urbain est - traversée des voies ferrées sur la Commune de Saint Priest et décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme correspondant au financement des études techniques préalables.

Entre le boulevard Laurent Bonnevey et la rocade Est, entre Vaulx en Velin au nord et Vénissieux au sud, le centre-est est identifié comme un territoire stratégique de l'est lyonnais. Il marque la transition entre le cœur de l'agglomération et les communes périurbaines de l'est lyonnais.

Aujourd'hui, ce territoire a peu de cohérence et de qualité urbaine. Il s'est développé de manière extensive avec une juxtaposition de grandes zones résidentielles, économiques et d'équipement, en ménageant de vastes espaces naturels et agricoles.

Identifié comme l'un des lieux clés du plan-cadre centre-est, le boulevard urbain est (BUE) représente une opportunité majeure pour renouveler ce territoire en ouvrant la voie à la construction d'une ville de qualité, agréable à vivre.

La réalisation de cette voie représentant un montant de travaux supérieur au seuil prévu aux articles L 300-2-c et R 300-1-2 du code de l'urbanisme, il est nécessaire de mettre en place une procédure de concertation préalable.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine de Lyon doit fixer les objectifs et les modalités de la concertation préalable.

Les objectifs poursuivis pour la réalisation de cette voie et proposés à la concertation sont :

- renforcement de la trame viaire : le BUE constitue une nouvelle voie qui facilitera l'organisation des déplacements sur l'est de l'agglomération et sur le centre-est. En effet, le centre-est dispose aujourd'hui d'un réseau de voiries insuffisamment maillé en nord-sud. La conséquence en est un mélange des circulations (transit, échanges, desserte) sur des axes dont ce n'est pas la fonction. En proposant un itinéraire plus lisible, notamment pour l'accès aux zones d'activités de l'est lyonnais, le BUE délesterait les voies de desserte et jouerait pleinement son rôle de distribution interne,

- création d'un espace urbain fédérateur : plus qu'une infrastructure de déplacement, le BUE est l'ossature d'un nouveau développement urbain. Vecteur de cohérence, il offre l'opportunité de recomposer les territoires traversés et de déployer, au fil de ses 14 kilomètres, une ville plus dense et compacte, parfaitement desservie, associant activités économiques, habitat et services de proximité, le tout dans un environnement où la qualité des espaces urbains et paysagers sera privilégiée,

- amélioration de la desserte des zones urbaines et industrielles : avec le développement des pôles d'emplois (Carré de Soie, Porte des Alpes, Montout), le secteur de l'est lyonnais s'urbanisera de manière croissante autour d'un réseau structuré d'infrastructures. Plus localement, les petites zones d'activités présentes le long du tracé du BUE seront directement desservies par le projet,

- amélioration de l'offre de transports alternatifs : le BUE accorde une large place aux modes alternatifs à la voiture et redonne sa place aux piétons avec de larges trottoirs et un espace public de qualité. Le BUE est également le support d'un itinéraire structurant du réseau cyclable, conformément au plan modes doux, avec des pistes cyclables. Enfin, il intègre un site propre de transport en commun qui accueillera une ligne forte, permettant de mieux relier entre elles les communes de l'est lyonnais.

La procédure de concertation se déroulera selon les modalités suivantes :

- la concertation se tiendra du 3 juin au 12 juillet 2013,
- un dossier de concertation préalable sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture aux mairies de Saint Priest, de Vénissieux et à la Communauté urbaine,
- 2 réunions publiques seront organisées, l'une au lancement de la concertation et l'autre en clôture.

Ce dossier de concertation comprendra :

- une notice explicative décrivant les objectifs du projet,
- un plan de situation,
- un plan présentant le périmètre de la concertation,
- un cahier de concertation destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Ce dossier pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires, pendant toute la période de concertation.

Un avis sera publié dans au moins 2 journaux locaux, afin d'informer la population de ce projet et de la tenue de la concertation préalable en précisant les dates de début et de clôture, ainsi que les dates et lieux des réunions publiques à venir.

A l'issue de cette concertation, le bilan de celle-ci sera présenté au Conseil de communauté qui en délibérera ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve :

a) - les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération boulevard urbain est (BUE) - traversée des voies ferrées à Saint Priest,

b) - les modalités d'ouverture de la concertation préalable dudit projet dont le bilan sera également soumis à délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.